

Je reconnais la sincérité du ministre à cet égard. Je le crois quand il dit que la rentabilité des fermes familiales au Canada est importante dans l'intérêt de tout le pays. Nous le prenons au mot quand il dit de telles choses. Et pourtant, monsieur l'Orateur, il continue de perpétuer des politiques qui accélèrent plutôt qu'elles ne ralentissent les pratiques qui caractérisent l'agriculture au Canada depuis 1945. Nous avons perdu plus de 300,000 fermes familiales. Il n'est sans doute pas surprenant, que la plupart sinon la totalité de nos terres d'un quart de section n'existent plus et que la plupart des terres d'une demi-section aient disparu des Prairies. Mais quand des cultivateurs qui exploitent des terres d'une section et demie, de deux sections ou de deux sections et demie perdent de l'argent comme c'est le cas dans ma circonscription, nous savons que quelque chose ne tourne pas rond. Quand vous vous rendez compte que le revenu agricole net est tombé de 522 millions de dollars depuis juin 1968 ou les environs, soit depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, vous savez qu'il doit y avoir quelque chose de fondamentalement mauvais.

Nous arrivons à trouver 120 millions de dollars pour l'uranium, dépense que je ne désapprouve pas. Ce produit a permis à plusieurs collectivités au Canada de survivre et cette mise de fonds nous a permis de constituer un stock d'uranium. Et pourtant, que propose le ministre? D'abandonner la loi sur les réserves provisoires de blé. Il prétend que le gouvernement ne devrait pas payer sa part des frais de maintien dans ce pays d'un stock de blé et d'autres céréales. Monsieur l'Orateur, il peut nous menacer grâce à son communiqué. Hier, on le distribuait, paraît-il, pendant son exposé à la Chambre. Il peut nous menacer ainsi, si cela lui plaît. S'il le veut, il peut se comporter en typique racoleur politique des Prairies, espèce qui s'est éteinte comme les dinosaures pendant les années 20 ou 30. Oh, oui, il peut nous menacer s'il le veut. Pendant que son communiqué paraissait dans les journaux ou était diffusé sur les ondes, le ministre faisait son exposé concernant le bill et nous disait que nous faisons de l'obstruction.

Une voix: C'est honteux!

M. Benjamin: Le ministre se devait de dépendre cela comme une obstruction systématique puisque le gouvernement a résolu de ne plus aider l'agriculture. Le rapport de la Commission d'étude sur l'agriculture exposait une politique dans ce sens, à l'intention du gouvernement. Il n'est pas impossible que le gouvernement suive les conseils de la Commission.

• (9.30 p.m.)

Au dire du ministre, nous faisons de l'obstruction systématique apparemment sans raison. J'aimerais bien qu'il retourne à sa tour d'ivoire, la faculté de droit de l'Université de Saskatoon. Ce serait rendre service à la fois à la faculté et à tous les agriculteurs canadiens. Le ministre peut toujours dire que nous faisons de l'obstruction sans raison apparente et que le revenu net agricole a diminué de 522 millions de dollars depuis son entrée au cabinet; il parle à tort et à travers. Au dire du ministre, nous allons à l'encontre de l'intérêt des producteurs de grain des trois provinces des Prairies et cherchons à tirer parti de la situation sur le plan politique. Si c'est vouloir tirer un avantage d'ordre politique que de prendre part à une

[M. Benjamin.]

lutte qui se poursuit en faveur des producteurs de grain de l'Ouest du Canada depuis la fin de la seconde grande guerre, je m'en reconnais coupable. J'espère que le ministre va visiter ma circonscription et va se mêler de questions de grain plutôt que du bureau de poste, je lui en saurais gré. Jamais je n'écirai à un de ses électeurs en vue de la fermeture d'un bureau de poste. J'aimerais que le ministre visite ma circonscription et traite des questions de céréales.

J'aimerais qu'il explique aux agriculteurs de ma circonscription, sans parler de ceux des trois provinces des Prairies, la provenance de ces 100 millions de dollars. J'ai mes idées là-dessus. Je me trompe peut-être et je suis sûr que le ministre fera la rectification voulue en mettant fin au débat, mais lorsqu'il abolira la loi sur les réserves provisoires de blé, bien que nous puissions entreposer l'uranium pendant cinq ans au coût de 120 millions de dollars, le gouvernement économisera 40 millions de dollars par année. C'est près de la moitié de 100 millions. Si l'on ajoute à cela le montant que le gouvernement ne devra pas prélever sur la mise en commun au début de la prochaine campagne agricole au titre des pertes, on se rend très bien compte qu'il va largement récupérer les 100 millions de dollars.

Comme le signalait un autre député, lors du débat sur les indemnités parlementaires, on comptait 11 journalistes à la tribune des courriéristes. Maintenant que nous parlons du blé, on n'en compte que deux. J'espère que ce sont des agriculteurs. De toute façon, pour la gouverne des Canadiens en dehors des trois provinces des Prairies, ces journalistes ne manqueront pas de signaler, j'espère, qu'il n'en coûtera pas un sou au gouvernement ni aux contribuables canadiens. Ces 100 millions de dollars ne sont pas un cadeau de la part des contribuables.

Je voudrais traiter maintenant du paiement transitoire. On le qualifie de transitoire parce que le ministre n'a pu persuader ses collègues d'instituer le mécanisme nécessaire à l'établissement de la caisse de stabilisation pour la campagne agricole actuelle. C'est la seule raison pour laquelle il est transitoire. Le ministre est très gentil. Il est très intelligent, mais lorsqu'il s'agit du blé, il est incompétent. C'est ce que nous allons dire dans tout l'Ouest du Canada. S'il le veut, le ministre peut faire du chantage politique. Il peut parler de manœuvres obstructionnistes contre ce bill dans son discours, mais cela ne nous arrêtera pas.

Au début de mon propre discours, j'ai parlé de tragédie nationale et d'une baisse de 516 millions de dollars dans le revenu agricole net. Le ministre versera 100 millions. Cela veut dire qu'il nous doit encore 416 millions. S'il veut ajouter cette somme aux paiements transitoires, ce bill sera adopté si promptement qu'il n'aura pas le temps de clore le débat. En ce qui concerne la caisse de stabilisation, si l'on établit à 1 milliard le montant des ventes pour les six catégories de grain, et à 4 p. 100 le taux que le gouvernement versera à la caisse de stabilisation, c'est tout juste ce que le gouvernement épargnera en abrogeant la loi sur les réserves provisoires de blé. Chaque année, au début de la campagne agricole, le gouvernement ne versera pas plus dans la caisse de stabilisation qu'il ne versait aux termes de la loi sur les réserves provisoires de blé. En y ajoutant le déficit, qui, sauf erreur, a été de 51 millions de dollars pour le pool du blé, cela fait en tout 100 millions de dollars.